

Séance du 5 septembre 2022

Le lundi 5 septembre 2022, le Conseil municipal, dûment convoqué le 30 août 2022, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Fabien BIHLER, Maire de Rancé.

Présents : F. BIHLER, S. GIRAUD, R. AUCAGNE, J. GAUTHIER, G. LANDE,
P. DAVOINE, L. DUBOST-CAROLEO, G. PROTON, S. GRENET
C. PASSOT-STOFFEL, R. BERTHIER, J. MARTINS, C. FAUSTINO

Absents-excuses : A. BOULON, DONT POUVOIR S. GRENET

Secrétaire de séance : G. LANDE

Le procès-verbal de la dernière séance du conseil est approuvé à l'unanimité.

1. INFORMATIONS PREALABLES

Bilan fête du village

Le Challenge de Pétanque en hommage à « Eric Michel Prost » a accueilli 32 doublettes, soit 64 inscriptions, et s'est bien déroulé.

Une cérémonie a été organisée pour le baptême de la salle polyvalente, qui, après vote des membres du conseil, a été nommée « Espace la Pierre Brune ». F. Bihler a fait un discours devant les Rancéens et différents invités, tels que des maires de villages alentours, des représentants de la Région, la presse. Seules les invitations des conseillers départementaux (Madame Butillon et Monsieur Cormorèche) ne leur sont pas parvenus et n'ont donc pas pu être présents.

Concernant la partie financière, le budget prévu pour la fête du Village était de 6 000 €. Il y a eu 6 800 € de dépenses mais en soustrayant les repas, le budget réel est donc d'environ 5 200 €.

Le repas a été très apprécié ainsi que le service.

Dans l'ensemble la fête est une réussite, elle sera vraisemblablement reconduite dès l'année prochaine le 2 septembre 2023.

2. POINTS SOUMIS A REFLEXION

Reconduction convention Ain Coup de Patte

F. Bihler rappelle qu'il faut contacter l'association « Ain Coup de Patte » afin de reconduire la convention qui la lie à la commune pour le « ramassage » d'animaux errants/perdus. L'ensemble du Conseil Municipal approuve.

Aménagement foncier « secteur Gatefer »

Lors du dernier Conseil Municipal du 5 juillet 2022 et suite à la présentation du projet d'aménagement foncier sur notre commune, tous les élus étaient d'accord pour poursuivre cette action.

Pour rappel : Cela concerne un regroupement d'agriculteurs sur le secteur « Gatefer » pour se partager des parcelles sur les territoires de Rancé et Toussieux. Le projet est piloté par le département.

La prochaine étape du projet sera une étude environnementale.

Mise en place du groupe de travail Adressage

F. Bihler, suite à un webinaire, indique que l'adressage est obligatoire pour toutes les communes de France.

Le but est de nommer toutes les rues de la commune et les numéroter afin d'éviter les déserts médicaux, de mieux orienter les secours, assurer le maintien à domicile des seniors ainsi que la livraison de leur repas, déployer le réseau GPS et le réseau de la fibre optique.

Un groupe de travail doit être constitué pour identifier toutes les voies de la commune concernées, le plus rapidement possible.

Une délibération sera prise lors d'un Conseil Municipal avec les libellés des voies et la commune sera autorisée à renseigner la BAL (Base d'Adresses Locales). Par la suite, les habitants concernés seront prévenus de leur nouvelle adresse.

Il faudra aussi mettre en place les nouveaux panneaux de nom de voie et les numéros des bâtiments (système métrique).

Pour la composition du groupe, les élus ont jusqu'au 17/09 pour déposer leur candidature.

3. POINTS SOUMIS A DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

1. **Aménagement Foncier : Demande de mise en place de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier (CIAL)**

M. le maire rend compte à l'assemblée des demandes qu'il a formulées auprès du Conseil départemental de l'Ain pour la mise en œuvre d'une procédure d'aménagement foncier sur le secteur de Gatefer de la commune, qui pourrait permettre de regrouper ou d'échanger des parcelles et faciliterait l'exploitation forestière et agricoles.

Parallèlement, conformément aux dispositions du premier alinéa de l'article L. 121-2 du code rural et de la pêche maritime, le Conseil municipal doit solliciter l'institution d'une commission communale d'aménagement foncier.

Cette commission aura pour mission dans un premier temps de décider au vu des résultats de l'étude préalable d'aménagement, s'il est opportun de mettre en œuvre une procédure d'aménagement foncier dans ce secteur, puis dans un second temps de conduire cette procédure sous la responsabilité du Département, en commençant par la détermination du périmètre et du mode d'aménagement.

Le conseil, après en avoir délibéré, demande à M. le Président du Conseil Départemental d'instituer, conformément aux dispositions du premier alinéa de l'article L. 121-2 du code rural et de la pêche maritime, une commission communale d'aménagement foncier dans la commune de Rancé pour la mise en œuvre d'un aménagement foncier agricole et forestier ou d'une opération d'échanges et cessions de parcelles dans le cadre d'un périmètre d'aménagement foncier.

2. **Décision modificative concernant les factures SIEA**

Cette décision a été validée par la trésorerie.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la décision modificative.

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Réseaux de voirie	2151	H.O.	24 243,00			
Autres immobilisations corporelles	2188	H.O.	139 622,00			
Investissement dépenses			163 865,00			
		Solde	163 865,00			
Groupements de collectivités et collectivité				20415	H.O.	163 865,00
Investissement recettes						163 865,00
		Solde	163 865,00			

QUESTIONS DIVERSES

- **Gestion des déchets**
Il n'y a pour le moment plus de plaintes à déplorer. Le service de ramassage à l'air de mieux fonctionner.
- **Rentrée des classes**
Très bonne rentrée dans l'ensemble pour les enfants, les parents et les enseignants
- **Ambroisie**
Attention aux allergies liées à l'ambroisie. G. Lande rappelle que la période la plus propices à ces allergies sont entre août et octobre. Des actions seront menées avec les enfants pour les sensibiliser à la reconnaissance de ces plantes.
- **Sècheresse**
La commune est toujours en alerte orange sécheresse et ce, jusqu'au 31 octobre 2022.
- **Prochains Conseils Municipaux**
Les prochaines réunions du Conseils Municipaux auront, désormais, lieu les mardis à 20h au lieu des lundis. Soit les 4 octobre, 8 novembre et 6 décembre 2022.
- **Démission S. Grenet**
Pour cause de déménagement, S. Grenet donne sa démission du Conseil Municipal. Cela n'a pas d'impact sur la composition de la liste des élus.
- **Reprise D. Courbouleix**
D. Courbouleix a repris son poste au secrétariat ce lundi 5 septembre aux mêmes horaires qu'avant son congé maternité. Sa reprise s'est très bien passée, sa période de stage sera prolongée de 6 mois. Les deux secrétaires en auto-entreprise, P. Gauvent et A. Hernandez terminent donc leur mission.
- **Risque d'inondation descente du Chaland**
Suite aux orages de la semaine dernière, il a été noté qu'il pourrait y avoir un risque d'inondation dans la descente du Chaland. Les évacuations d'eau sont à surveiller.

Fin de réunion à 21 h 25

Prochain conseil : 4 octobre 2022 à 20h00



Le Maire,
Fabien BIHLER

F. BIHLER		C. FAUSTINO	
S. GIRAUD		J. GAUTHIER	
R. AUCAGNE		S. GRENET	
R. BERTHIER		G. LANDE	
A. BOULON		J. MARTINS	
P. DAVOINE		C. PASSOT STOFFEL	
L. DUBOST CAROLEO		G. PROTON de la CHAPELLE	